

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2015

GRATUITÉ ET MODALITÉS DE LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS DU SECTEUR
PUBLIC - (N° 3037)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Dosière

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 4, après les mots :

« , de production »,

insérer les mots :

« , de reproduction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision